

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/01 du jeudi 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Révision de la composition des commissions thématiques

Annexe(s) : Listes des membres des commissions thématiques

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Graziella BRUNETTI

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

BARDY André

BARRAUD Bertrand

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BOURG François

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

BRUNETTI Graziella

CHABAUD Christelle

CHABRILLAT Frédéric

CHALLET Vincent

SERMAGE André (S)

CHASSANG Jean-Pierre

COLLET Jean-Pierre

CORRE Jean-Marie

CORREIA Emmanuel

COSTE Yves

COSTON David

COSTON Marie

COUDUN Valérie

CREGUT François

CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FERREIRA Fernando

FOUCAULT Marie-Françoise

MAISONNEUVE Alain (S)

GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Ophélie

JAFFEUX Sébastien

JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François

LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

BEAU-MALLET Catherine (S)

LEROY Véronique

LIGNIERE Frédéric

LIVET Bertrand

MAHINC Didier

MALORON Annie

MARIANY Marie-Line

MASSARDIER Marie-Laure

MEALLET Roger-Jean

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel

NUÑEZ-ORTIN Aurélie

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PELLEGRINELLI Christophe

PEREIRA-MAURIAT Christine

PETILH Sandra

PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre

PUECH David

RAVEL Pierre

RKINA Mohammed

GOMEZ Jean-Marc (S)

ROCHETTE Christophe

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUTY Lionel

TEZENAS Olivier

THALAUD François

THERME Jacques

THEVENET Emilie

TINET Georges

TOURLONIAS Vincent

TREHIN Anne-Marie

TRILLEAUD Eric

VARISCHETTI Martine

VEZON Christophe

WALTER Christian

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DFCOIJTFIX-GFNII IFR Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2020/04/10-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a validé la création des commissions thématiques suivantes :

- **Commission 1 : Finances**
- **Commission 2 : Evaluation des politiques communautaires, urbanisme, numérique et informatique**
- **Commission 3 : Economie, industrie, artisanat et commerce**
- **Commission 4 : Responsabilité environnementale**
- **Commission 5 : Accompagnement des seniors**
- **Commission 6 : Culture, patrimoine et enseignement musical**
- **Commission 7 : Cohésion territoriale et pacte de gouvernance avec les communes**
- **Commission 8 : Mobilité et cadre de vie**
- **Commission 9 : Social et santé**
- **Commission 10 : Enfance jeunesse**
- **Commission 11 : Agriculture et forêt**
- **Commission 12 : Tourisme**
- **Commission 13 : Insertion professionnelle et Foyer des Jeunes Travailleurs**
- **Commission 14 : Travaux**
- **Commission 15 : Eaux et assainissement**
- **Commission 16 : Sports, loisirs et randonnées ;**

Il est rappelé que ces commissions sont convoquées par le Président de l'EPCI qui en est le Président de droit. Constituées librement, la composition de ces commissions doit respecter les règles de la représentation proportionnelle afin de respecter l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Les commissions thématiques sont composées de conseillers communautaires, membres à voix délibérative et de conseillers municipaux, membres à voix délibérative.

Pour rappel, les modalités de participation des conseillers municipaux des communes membres, déterminées par le conseil communautaire par délibération n° 2020/04/11-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020, sont les suivantes :

- Les conseillers municipaux, non conseillers communautaires, membre d'une commission ont voix délibérative,
- Un conseiller municipal, non conseiller communautaire, ne peut faire partie que d'une seule commission thématique,

- Une commission thématique ne peut être choisie que par un seul conseiller municipal, non conseiller communautaire, d'une même commune.

Par délibération n° 2020/04/11-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à l'élection des membres des commissions thématiques.

Il est proposé aujourd'hui de réviser la composition des membres de ces commissions suite aux demandes de participation faite par les conseillers municipaux et communautaires suivants :

- Ajout de Madame PAVIER Laure (conseillère municipale de la commune de Montpeyroux) : Commission tourisme
- Ajout de Madame SIMONINI Sylvie (conseillère municipale de la commune de Montpeyroux) : Commission Sports, loisirs et randonnées
- Ajout de Monsieur COLLET Jean-Pierre (conseiller communautaire) : Commission eaux et assainissement
- Ajout de Monsieur CORREIA Emmanuel (conseiller communautaire) : Commission eaux et assainissement

❖ Règles d'élections des membres des commissions thématiques

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Agglo Pays d'Issoire, l'élection des membres des commissions thématiques se déroulent selon les modalités suivantes :

- Scrutin de liste,
- Représentation proportionnelle,
- Scrutin secret sauf accord unanime contraire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/04/10-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création des commissions thématiques ;

VU la délibération n° 2020/04/11-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur l'élection des membres des commissions thématiques ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT la création des 16 commissions thématiques au regard des domaines de compétences de la communauté d'agglomération ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider les compositions des commissions thématiques, telles qu'elles figurent en annexe ;
- De valider l'application des nouvelles compositions des commissions thématiques à compter de leur adoption et dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021